ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

Freneuse, le 30/01/2025

Circonscription IEN SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LES CYGNES

Mme ANCELIN Mélanie
Téléphone
0235773824
Courriel
0761518M@ac-normandie.fr
Adresse
PLACE DES SAULES
76410
FRENEUSE

Les inscriptions à l'école pour la rentrée scolaire 2025/2026 concerne les enfants nés en 2022 et les enfants déjà scolarisé qui arrivent sur la commune.

Documents à produire pour l'inscription à l'école :

- Les documents complétés : fiches de renseignements et la fiche sanitaire
- La photocopie des pages de vaccination du carnet de santé
- L'autorisation de scolarisation délivrée par la Mairie de Freneuse
- La photocopie du livret de famille
- Une photo (portrait) de votre enfant pour son dossier et ses étiquettes à envoyer par mail à l'école en juin (0761518m@ac-normandie.fr)
- Le dossier scolaire si votre enfant était scolarisé dans un autre établissement (à remettre à la rentrée scolaire ou avant les vacances)
- Un certificat de radiation, si votre enfant était déjà scolarisé dans un autre établissement

Les dossiers sont à déposer en Mairie avant le 02 mai 2025.

Un rendez-vous de finalisation d'inscription avec la Directrice vous sera donné en Mairie lors du dépôt de votre dossier.Une rencontre/ visite de l'école aura lieu le mardi 1er juillet 2025 à 17h00.

Bien cordialement

La Directrice, Mélanie ANCELIN

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

Qu'est-ce que l'application Onde ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées dans Onde (Outil numérique pour la direction d'école) dont les finalités sont la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de l'enseignement primaire, ainsi que le pilotage académique et national (statistiques et indicateurs).

Onde constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre chargé de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) de l'article 6 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), pour le contrôle de l'obligation d'instruction et pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du même règlement pour les autres finalités.

Ont accès, dans l'application, aux données à caractère personnel vous concernant, dans la limite de leurs attributions et de leur besoin d'en connaître : le directeur d'école ou le chef d'établissement, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école ou de l'établissement et les personnes de ses services dûment habilitées, les personnes habilitées au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de la direction du numérique pour l'éducation (DNE) et au sein des directions des systèmes d'information (DSI) académiques, pour les besoins du fonctionnement du traitement, le maire de la commune de résidence de votre enfant et les agents municipaux chargés des affaires scolaires dûment habilités.

Sont destinataires de certaines données dans la limite du besoin d'en connaître : les enseignants, le principal du collège public d'affectation de votre enfant à l'entrée en classe de sixième, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doté de la compétence du service des écoles ou relative aux activités périscolaires ainsi que les agents des services intercommunaux dûment habilités, les responsables des associations de parents d'élèves et les responsables des listes de candidats à l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école, les agents dûment habilités des services statistiques académiques, ainsi que ceux de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère, à des fins statistiques, le service de la protection maternelle et infantile du conseil départemental.

Les données relatives à votre enfant sont conservées jusqu'au terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré, à l'exception des assurances scolaires, des activités périscolaires et des grilles horaires, qui sont conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, et aux personnes à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ces personnes à l'élève.

Comment exercer vos droits ?

Si votre enfant est scolarisé dans une école publique, vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant votre enfant, et exercer vos droits d'accès et de rectification que vous tenez des articles 15 et 16 du RGPD ainsi que le droit prévu à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'établissement de votre enfant, agissant sur délégation du recteur d'académie.
Si votre enfant est scolarisé dans une école privée sous-contrat, ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement.

Dans tous les cas, les droits de limitation et d'opposition prévus aux l'articles 18 et 21 du RGPD s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de l'établissement de votre enfant agissant sur délégation du recteur d'académie. Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi du 6 janvier 1978. Pour trouver les coordonnées du directeur académique de votre département, vous pouvez consulter le site :
https://www.education.gouv.fr/les-regions-academiques-academies-et-services-departementaux-de-l-education-nationale-6557

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr,
- au moyen du formulaire de contact en ligne : https://www.education.gouv.fr/contactez-nous-41633/category/contacter-le-delegue-la-protection-des-donnees-dpd,
- ou par courrier postal, à :

  Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
  À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
  110, rue de Grenelle
  75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil,
- ou par courrier postal, à :

  Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
  3 Place de Fontenoy
  TSA 80715
  75334 PARIS CEDEX 07

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Libellé	*Code **
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
Agriculteurs exploitants	**10**
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
Artisans	**21**
Commerçants et assimilés	**22**
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	**23**
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES	
Professions libérales	**31**
Cadres de la fonction publique	**33**
Professeurs, professions scientifiques	**34**
Professions de l'information, des arts et des spectacles	**35**
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	**37**
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	**38**
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	**42**
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	**43**
Clergé, religieux	**44**
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	**45**
Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	**46**
Techniciens	**47**
Contremaîtres, agents de maîtrise	**48**
EMPLOYÉS	
Employés civils et agents de service de la fonction publique	**52**
Policiers et militaires	**53**
Employés administratifs d'entreprises	**54**
Employés de commerce	**55**
Personnels des services directs aux particuliers	**56**

Libellé	*Code **
OUVRIERS	
Ouvriers qualifiés de type industriel	**62**
Ouvriers qualifiés de type artisanal	**63**
Chauffeurs	**64**
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	**65**
Ouvriers non qualifiés de type industriel	**67**
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	**68**
Ouvriers agricoles	**69**
RETRAITÉS	
Retraités agriculteurs exploitants	**71**
Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise	**72**
Anciens cadres	**74**
Anciennes professions intermédiaires	**75**
Anciens employés	**77**
Anciens ouvriers	**78**
AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	**81**
Militaires du contingent	**83**
Elèves, étudiants	**84**
Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	**85**
Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)	**86**

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

Primaire publique
LES CYGNES

Freneuse

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : ..... **Niveau :** ..... **Classe :** .....

ÉLÈVE

Nom de famille : ..... **Sexe : F ☐ M ☐**
Nom d'usage : .....
Prénom(s) : ..... / ..... / .....
Né(e) le : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance (commune et département) : .....

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Mère ☐ Père ☐ Tuteur ☐
Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : .....
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : ..... *(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)*
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐

Mère ☐ Père ☐ Tuteur ☐
Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : .....
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : ..... *(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)*
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐

Tiers délégataire (personne physique ou morale) **Lien avec l'élève** (*) : .....
Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.
Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : ..... **Organisme :** .....
Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : ..... *(pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir la liste page 2)*
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ Non ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui ☐ Non ☐

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit **photographié(e) ou filmé(e)** pendant les activités scolaires : Oui ☐ Non ☐

Nom : ..... Prénom : ..... Niveau : ..... Classe : .....

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) : .....

Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : ..... **Organisme :** .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ **Non** ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

Nom de famille : ..... **Prénom :** .....
Nom d'usage : ..... **Organisme :** .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
L'élève habite à cette adresse : Oui ☐ **Non** ☐
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....
Courriel : .....

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom** : .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom** : .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom** : .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom** : .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Lien avec l'élève (*) : .....

À contacter en cas d'urgence ☐ **Autorisé(e) à venir chercher l'élève** ☐
Nom de famille : ..... Nom d'usage : ..... **Prénom** : .....
Tél. mobile : ..... Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restaurant scolaire :	Oui ☐ Non ☐	Garderie du matin :	Oui ☐ Non ☐
Études surveillées :	Oui ☐ Non ☐	Garderie du soir :	Oui ☐ Non ☐
Transport scolaire :	Oui ☐ Non ☐		

Date : **Signature des représentants légaux :**

ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

Ecole Primaire « Les cygnes »
Place des saules
76410 FRENEUSE
Tél. 02 35 77 38 24
0761518m@ac-normandie.fr

NOM & Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ... / ... / ....

Classe : PS / MS / GS / CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

FICHE SANITAIRE

En cas d'accident, l'école prendra toutes les dispositions pour vous prévenir et alerter le plus rapidement possible le SAMU ou les pompiers et faire transporter votre enfant à l'hôpital, si besoin.

En cas d'absence d'une personne responsable, j'autorise les enseignants de l'école à prendre contact avec le médecin traitant de l'enfant.

Médecin traitant : Dr ..... Tél. : .....

Adresse : .....

Renseignements utiles : (allergies, problèmes de santé, précautions particulières à prendre...)

.....

.....

Date du dernier vaEcole Primaire « Les cygnes longue ou évolutive)

Non

Oui, pour quel type de pathologie ? ../202 N° de Sécurité Sociale dont dépend l'enfant

longue ou évolutive)

Non Oui, pour quel type de pathologie ? .....

N° de Sécurité Sociale dont dépend l'enfant Renseig

autorisons l'anesthésie de notre fils/fille ..... au cas où, victime nements utiles

d'un accident ou d'une maladie aigue à évolution rapide, il/elle aurait à subir une

intervention chirurgicale. A FRENEUSE, le .../ /20...

Nom & adresse de la Mutuelle : .....

normandie.fr

.....

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame .....

autorisons l'anesthésie de notre fils/fille ..... au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aigue à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

A FRENEUSE, le .../ /20...

.....

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans un cadre précis préalablement expliqué et présenté aux parents et aux élèves.

1 *Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (articles 7 et 8)*

2 *Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

Ecole primaire les cygnes Place des saules 76410 FTENEUSE 0761518m@ac-normandie.fr

Tél. : _02-35-77-38-24_ Année scolaire : 2025/2026_ Classe de : _____

1- Finalités envisagés

Gestion administrative, activités pédagogiques

2- Étendue de l'autorisation à l'utilisation de l'image

Autorisation*	support	Conservation	Étendue de la diffusion*
☐ OUI ☐ NON	Usages internes et Educartable	1 année scolaire	Personnels administratif, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
☐ OUI ☐ NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratif, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
☐ OUI ☐ NON	Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratif, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de la classe.

* Cocher les cases

3- Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) : *[Nom – Prénom]*

Demeurant : *[adresse]*

Et *[Nom – Prénom]*

Demeurant : *[adresses à préciser si différentes]*

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : *[Nom – Prénom de l'élève]* scolarisé en classe de

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

☐ autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école / établissement scolaire.

☐ n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot **« REFUS »** : _____

Fait à .....

Le ..... Signature : précédée de la mention « Lu et approuvé » ainsi que nom et prénom

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Freneuse le 10 février 2025

INSCRIPTION AUX PÉRISCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Page 1et 2 dûment remplies à retourner en Mairie impérativement avant le 10 mai 2025 DERNIER DÉLAI
(accompagnées des documents à joindre selon les inscriptions)

FICHE SANITAIRE :

Je vous remercie de remplir avec attention ce document. Dans le cadre de la sécurité de vos enfants, il est important de connaître les coordonnées téléphoniques où vous pourriez être joints en cas de nécessité.

ENFANT(S)		
NOM(S) PRÉNOM(S)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	CLASSE RENTRÉE 2025 - 2026

(si adresse des parents différente, entourer « père » ou « mère » pour savoir qui doit recevoir la facture)

PARENTS	NOM(S) PRÉNOM(S) et adresse mail	ADRESSE	TÉL	PROFESSION / ADRESSE EMPLOYEURS
Mère	@		Fixe : Portable : Travail :	Profession : Adresse employeur :
Père	@		Fixe : Portable : Travail :	Profession : Adresse employeur :

N° de sécurité social (de/des l'enfant/s) :

N° allocataire (CAF) :

MÉDECIN TRAITANT		
NOM(S)	ADRESSE	TÉL

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER M(ON/ES) ENFANTS				
NOM(S)	PRÉNOM(S)	ADRESSE	TÉL	LIEN DE PARENTÉ

Mairie de Freneuse - Place de la Mairie - Rue de Pont de l'Arche - 76410 Freneuse
☎ 02.35.77.38.50 - 🖷 02.35.77.28.73
Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr

<u>Nous inscrivons notre(nos) enfant(s) aux périscolaires suivant</u>* :
(Garderie : G - Cantine : C - Transport : TPS).

**Mettre une croix dans les cases*

NOM(S)	PRÉNOM(S)	G Créneaux : (A-B-C-D-E)	C				Allergie Alimentaire/ Autres régimes*		TPS*	
			Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	oui	non	Matin	Soir

Pour les inscriptions TPS, fournir la copie du livret de famille et une photo de l'enfant
Pour les inscriptions C avec allergie alimentaire, fournir le certificat médical, pour autres régimes, fournir courrier explicatif

➢ Dans le cadre de diverses activités et manifestations communales dont les repas à thème, des photographies sont susceptibles d'être prises et éventuellement publiées. Une autorisation parentale relative au droit à l'image vous est demandée.

Nous autorisons la commune à publier des photographies de mon(mes) enfant(s) sur le « journal » et le site internet de la commune :

OUI ☐ NON ☐

A Freneuse, le ……../……../……..

Signature de la mère : **Signature du père :** **Signature du représentant légal :**

Les données personnelles inscrites dans ce dossier seront conservées jusqu'à la fin de la scolarité de l'enfant à l'école « des Cygnes » de la commune de Freneuse.

Mairie de Freneuse - Place de la Mairie - Rue de Pont de l'Arche - 76410 Freneuse
☎ 02.35.77.38.50 - 🖹 02.35.77.28.73
Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026		
CANTINE (C)	**GARDERIE (G)**	**TRANSPORT (T)**
0,80 € si QF inférieur à 400 € 1 € si QF entre 400 € et 650 € 3,85 € si QF supérieur à 651 € *(4,60 € le mercredi ALSH)*	2 créneaux : 18 € *(10 € si tarif réduit)* * 3 créneaux : 25 € *(15 € si tarif réduit)* * 4 créneaux : 30 € *(19 € si tarif réduit)* * ***(tarif réduit si QF inférieur à 686 €)**	27,90 €
par repas	Forfait mensuel	Forfait par trimestre (Sept 9,30 €)
ALSH *« inscription auprès de l'intervenant(e) MJC au 06.80.51.27.91 »* Tarif journée : 8,75 € (6 € si le quotient familial est inférieur à 686 €) Tarif ½ journée : 6,50 € (4,50 € si le quotient familial est inférieur à 686 €) Cantine : 4,60 €		

« Ces tarifs sont ceux de l'année scolaire 2024 – 2025 et sont susceptibles de changer »

GARDERIE : *(amplitude horaire : 7h45 – 18h30)*

7h45 à 8h35	16h15 à 17h			**2 créneaux (A)**
16h15 à 17h	17h à 17h45			**2 créneaux (B)**
7h45 à 8h35	16h15 à 17h	17h à 17h45		**3 créneaux (C)**
16h15 à 17h	17h à 17h45	17h45 à 18h30		**3 créneaux (D)**
7h45 à 8h35	16h15 à 17h	17h à 17h45	17h45 à 18h30	**4 créneaux (E)**

➢ Le matin vous confiez vos enfants lorsque vous le souhaitez de 7h45 à 8h35.
L'après-midi vous les récupérez soit à la fin du premier créneau à 17h00 soit du second à 17h45.
A partir de 17h45 et jusqu'à 18h30, vous les récupérez lorsque vous le souhaitez.
Cette organisation permet de proposer à vos enfants, des activités encadrées par des professionnels de l'animation et de sécuriser l'organisation des sorties.

➢ **L'inscription à la garderie est un forfait mensuel**. Toute inscription entraine une facturation mensuelle d'office même s'il n'y a pas eu de fréquentation.

➢ La facturation mensuelle sera payable dans les 30 jours après émission de l'Avis de somme à payer.

➢ **La garderie n'est pas une infirmerie.** Tout enfant amené à la garderie malade ou ayant de la fièvre sera, comme prévu par la Loi, emmené à l'hôpital par le Samu dans la mesure où les parents ne peuvent pas en prendre la responsabilité. Par conséquent, veuillez garder ou faire garder votre/vos enfant(s) s'il(s) est/sont malade(s) afin de ne pas risquer de contaminer les autres élèves.

➢ **De ce fait**, nous nous engageons à respecter les horaires de fonctionnement et à notifier par écrit tout changement.

Mairie de Freneuse - Place de la Mairie - Rue de Pont de l'Arche - 76410 Freneuse
☎ 02.35.77.38.50 - 🖷 02.35.77.28.73
Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr

CANTINE :

➢ **L'inscription à la cantine est annuelle.** Les parents peuvent choisir **pour l'année** les jours de la semaine où l'enfant mangera à la cantine.

➢ **Les repas non pris seront déduits uniquement sur présentation d'un certificat médical** en Mairie avant fin de chaque mois, à défaut, le mois sera facturé complet.

➢ **La facturation sera mensuelle** et payable dans les 30 jours après émission de l'Avis de somme à payer.

TRANSPORT :

➢ La facturation se fera de la manière suivante : septembre (tout seul) puis par trimestre (1er : oct. - Nov. - Déc. / 2nd : Janv. - Fév. – Mars / 3ème : Avr. - Mai - juin-juil.).

➢ L'établissement d'une carte Astuce entraine une facturation d'office même s'il n'y a pas eu de fréquentation du transport. Tout enfant inscrit au transport scolaire bénéficie de la garderie d'attente seulement (environ 15 minutes), les enfants qui resteront au-delàs de cette garderie d'attente seront facturés et devront être inscrits à la garderie.

➢ Le transport scolaire se fera le matin pour aller à l'école et à 16h30.

➢ Aucune inscription au transport scolaire ne pourra être acceptée en cours d'année pour les enfants présents dès la rentrée de septembre sauf cas de force majeure.

➢ Tout enfant déposé chez lui, ne pouvant pas entrer car parents absents ou enfant n'ayant pas de clés sera reconduit à la garderie et devra être récupéré par les parents avant 18h15.

Le nombre de voyages maximum est de 3, soit 18 places (3 X 6 enfants), je vous remercie de n'inscrire votre(vos) enfant (s) que pour une fréquentation régulière.

Mairie de Freneuse - Place de la Mairie - Rue de Pont de l'Arche - 76410 Freneuse
☎ 02.35.77.38.50 - 🖹 02.35.77.28.73
Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr

Freneuse, le 10 février 2025

REGLEMENT SERVICES PÉRISCOLAIRES
ECOLE « LES CYGNES »
GARDERIE - TRANSPORT – CANTINE

GARDERIE

➢ La garderie n'est pas une infirmerie. Tout enfant amené à la garderie, malade ou ayant de la fièvre, sera comme prévu par la Loi, emmené à l'hôpital par le SAMU dans la mesure où les parents ne peuvent pas en prendre la responsabilité.

➢ Par conséquent, veuillez garder ou faire garder vos enfants s'ils sont malades afin de ne pas risquer de contaminer les autres élèves.

➢ L'enfant doit arriver propre et ayant déjà pris son petit déjeuner.

➢ Il doit être conduit jusqu'à la porte de la garderie.

➢ Les parents doivent fournir le goûter à chacun de leurs enfants et chaque jour de garderie.

➢ La personne en charge de la garderie n'a pas vocation à faire faire les devoirs ou les leçons, cette tâche incombe aux parents.

➢ En cas de sureffectif en garderie, les parents doivent fournir une attestation de leur employeur (avec horaires) pour justifier la demande d''inscription en garderie de leur(s) enfant(s)

➢ Les parents s'engagent à respecter les horaires de la garderie.

➢ Toutes modifications quelconques doivent être notifiées par écrit.

➢ Les noms des personnes autorisées à venir chercher les enfants à la garderie sont consignés. Toute personne envoyée en remplacement doit se munir d'une autorisation écrite ainsi que de la carte d'identité du parent autorisé.

➢ L'enfant doit respecter le personnel de surveillance, ses camarades et le matériel, sous peine de renvoi temporaire ou définitif.

➢ La garderie s'arrête à 18h30. Tout retard pour reprendre les enfants sera facturé 5 €uros par tranche de 15 mn.

➢ Au bout de 3 retards, l'inscription à la garderie fera l'objet d'une radiation pour le reste de l'année.

TRANSPORT :

➢ Tout enfant déposé chez lui, ne pouvant pas entrer parce que les parents sont absents ou l'enfant n'a pas de clés, sera reconduit à la garderie et devra être récupéré par les parents avant 18h15.

➢ Tout enfant inscrit au transport scolaire bénéficie de la garderie d'attente seulement (environ 15 minutes), les enfants qui resteront au-delàs de cette garderie d'attente seront facturés et devront être inscrits à la garderie.

Mairie de Freneuse - Place de la Mairie - Rue de Pont de l'Arche - 76410 Freneuse
☎ 02.35.77.38.50 - 🖹 02.35.77.28.73
Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr

➢ L'enfant doit respecter le personnel de surveillance, ses camarades et le matériel, sous peine de renvoi temporaire ou définitif.

↳ CANTINE :

➢ L'inscription à la cantine dès la rentrée scolaire est annuelle et entraîne une facturation d'office des repas de tous les jours d'école.

➢ Toutefois, les enfants peuvent n'être inscrits **que des jours précis et de manière régulière**. La facturation se fera alors sur les jours programmés.

➢ Toute absence prévue doit être signalée 24 heures à l'avance et justifiée par écrit (certificat médical, RDV prévu d'avance), fournir une copie du justificatif en mairie avant la fin de mois pour ne pas être facturé.

➢ Toute absence exceptionnelle doit être signalée à la cantine avant 9 heures et sera facturée.

➢ L'enfant doit respecter le personnel de surveillance, ses camarades et le matériel, sous peine de renvoi temporaire ou définitif.

CONCLUSION

↳ DISCIPLINE

➢ Tout problème relationnel entre les enfants relève de l'autorité du personnel communal.

➢ Les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité.

➢ Tout comportement (agression verbale, agitation excessive …) de nature à entrainer un dysfonctionnement des services, sera sanctionné de la façon suivante :

- 1er avertissement verbal à l'enfant avec un courrier aux parents assorti d'une punition à exécuter de suite.

- En cas de persistance, l'exclusion temporaire (2ème avertissement) ou l'exclusion définitive (3ème avertissement) pourra être prononcé par le Maire. Elle sera notifiée par écrit aux parents de l'enfant concerné.

- En cas d'insulte au personnel : exclusion de nos services.

↳ ASSURANCES

➢ La commune de Freneuse est assurée pour les risques incombant au fonctionnement des services périscolaires dans l'école

➢ Il revient aux parents de prévoir une assurance Responsabilité Civile pour les dommages que leur(s) enfant(s) est/sont susceptible(s) de causer aux tiers et aux biens sur les temps périscolaires.

➢ Les enfants ne doivent pas posséder d'objets de valeur dans l'enceinte de l'établissement. En cas de perte ou de vol, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée.

RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

« CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU TEMPS DE SURVEILLANCE PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE LES CYGNES de FRENEUSE »

Lors de ma présence à la cantine, je participe par mon comportement à l'ambiance générale du repas.

Avant le repas :

- Je vais aux toilettes et je lave mes mains.
- Je prends ma serviette de table
- Je m'assois correctement, les pieds sous la table.
- J'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture.

JE RESPECTE

Mes camarades, le personnel de cantine et le personnel de surveillance sur le temps périscolaire :

- Je parle doucement.
- Je demande l'autorisation pour me lever.
- Je n'utilise ni gros mots, ni moquerie et je ne fais pas de gestes déplacés ou dangereux avec fourchettes ou couteaux.
- Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel et je ne mets pas en danger mes camarades.

La nourriture :

- Je goûte à tout.
- Je ne joue ni avec la nourriture, ni avec l'eau.
- Je ramasse et nettoie aussitôt.

J'AIDE

« J'agis avec les autres comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi-même »

- Je débarrasse la table avec mes camarades et l'aide du personnel.
- Je range ma chaise sous la table et ma serviette dans mon casier.
- Je quitte le restaurant scolaire suivant l'ordre du personnel (table par table).

SI MON COMPORTEMENT N'EST PAS ADAPTÉ À LA « CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU TEMPS DE SURVEILLANCE PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE LES CYGNES de FRENEUSE »

- Je dois obéir au personnel communal qui est habilité à intervenir auprès de moi et chaque incident sera consigné dans un registre.
- Après plusieurs interventions pour non-respect, je peux être exclu de la cantine.
- La décision sera prise par Monsieur Le Maire et les conseillers de la commission éducation.
- Si mes parents ont des observations, elles pourront être formulées par écrit auprès de la Mairie.

SI JE NE RESPECTE PAS

Mes camarades et le personnel de surveillance, cela pourra entraîner, selon la faute :

- Rappel à l'ordre verbal
- Punition à exécuter de suite.
- Possibilité d'exclusion de la cantine et sur le temps périscolaire (de 7h45 à 8h45 - de 11h45 à 13h05 – de 16h15 à 18h30 par Monsieur Le Maire après avis de la commission scolaire.

Freneuse, le 10 février 2025

RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

Feuille 1 à signer et à retourner en Mairie impérativement avant le 10 mai 2025 DERNIER DÉLAI
(le règlement périscolaire et la charte du restaurant scolaire sont à conserver)

ECOLE « LES CYGNES « de FRENEUSE

ACCUSÉ RÉCEPTION DU :

REGLEMENT SERVICES PÉRISCOLAIRES GARDERIE - TRANSPORT – CANTINE

& de la

« CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU TEMPS DE SURVEILLANCE PÉRISCOLAIRE »

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (nom(s) et prénom(s) :
……

Parent(s) de : ……..
……
……

Adresse : ……..……..

↳ certifie avoir reçu un exemplaire :

- ➢ du règlement Services Périscolaires
- ➢ de la Charte du restaurant scolaire et du temps de surveillante périscolaire

↳ et m'engage à les respecter et les faire respecter à mon/mes enfant(s).

A Freneuse, le ……/……/…… Signature(s) :

Mairie de Freneuse - Place de la Mairie - Rue de Pont de l'Arche - 76410 Freneuse
☎ 02.35.77.38.50 - 🖹 02.35.77.28.73
Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr

AVIS AUX PARENTS

(message concernant les parents des enfants inscrits au centre de loisirs)

Pour le **centre de loisirs**, afin de calculer la tarification ALSH, je vous demande de transmettre à la mairie **début septembre** l'attestation CAF avec le quotient familial, Le cas échéant vous serez facturé au tarif le plus élevé.

Tarif journée : 8,75 € (6 € si le quotient familial est < 686 €)
Tarif ½ journée : 6,50 € (4,50 € si le quotient familial est < 686 €)
Cantine : 4,60 €

« Ces tarifs sont ceux de l'année scolaire 2024 – 2025 et sont susceptibles de changer »

Le Secrétariat

☎ 02.35.77.38.50 - 02.35.77.28.73
Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez-vous adresser à la Mairie de Freneuse

AVIS AUX PARENTS

Dans le cadre du contexte difficile de la crise économique, dans un souci d'aider les familles, la mairie vous propose des **tarifs de cantine** à 3tranches.

Mise en place de tarification à trois tranches selon le quotient familial CAF :

→ Tarif à 0,80€ si le quotient familial est inférieur à 400 €
→ Tarif à 1,00€ si le quotient familial est compris entre 400 € et 650 €
→ Tarif à 3,85 € si le quotient familial est supérieur à 651 €

« Ces tarifs sont ceux de l'année scolaire 2024 – 2025 et sont susceptibles de changer »

Afin de calculer la tarification pour la cantine, je vous demande de transmettre à la mairie **début septembre** l'attestation CAF avec le quotient familial.

Le Secrétariat

☎ 02.35.77.38.50 - 02.35.77.28.73
Courriel : freneuse.mairie@wanadoo.fr / Site internet : www.freneuse76.fr
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez-vous adresser à la Mairie de Freneuse